

RAPPORT ANNUEL 2022

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



À chacun de faire sa part pour préserver la Nature !

Table des matières

La Communauté de Communes Usses et Rhône

1. LA COLLECTE	2
a. Les ordures ménagères.....	2
b. La collecte sélective par apport volontaire.....	10
c. Les déchets D3E	14
c. Les autres collectes sélectives	16
2. Le Traitement	18
a - L'incinération des ordures ménagères.....	18
b - Le traitement des autres déchets	18
3. Constats et orientations.....	20
4. Aspects financiers	21
5. Annexes	22



La Communauté de Communes Usse et Rhône

Président : M. Paul RANNARD

Vice-Président en charge de l'environnement : M. Emmanuel GEORGES

Les communautés de communes de la Semine, du Pays de Seyssel et du Val des Usse ont fusionné le 01/01/2017 pour devenir la Communauté de Communes Usse et Rhône.

26 communes adhèrent à cette structure :

Anglefort, Bassy, Challonges, Chaumont, Chavannaz, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Chilly, Clarafond- Arcine, Clermont, Contamine-Sarzin, Corbonod, Desingy, Droisy, Eloise, Francens, Frangy, Marlioz, Menthonnex-Sous-Clermont, Minzier, Musièges, Saint-Germain-sur-Rhône, Seyssel 01, Seyssel 74, Usinens et Vanzy.

La population totale s'élève à **21 406** habitants (Chiffres INSEE publiés au 01.01.2022).

Les compétences de la Communauté de Communes sont définies dans les statuts approuvés par délibération n° CC 12/2019 du 9 juillet 2019.

1. LA COLLECTE

a. Les ordures ménagères

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le service de collecte des ordures ménagères est assuré par les entreprises :

- **EXCOFFIER FRERES** pour les secteurs de la Semine (Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Eloise, Francens, Saint-Germain sur Rhône et Vanzy) et du Val des Usse (Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier, Musièges).
- **SME** (sous-traitant d'EXCOFFIER) pour le secteur du pays de Seyssel (Anglefort, Bassy, Challonges, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex-sous-Clermont, Seyssel 01, Seyssel 74 et Usinens).

4 403.26 tonnes ont été collectées. Une légère baisse par rapport à 2021 (100 t de moins) tout en sachant que la population a augmenté.

Le coût de collecte de ces OMr est de 98.69 € TTC/ Tonne collectée.

RATIO kg OMr/an/habitant

Année	CCUR	Moyenne Territoire SIFEAGE
2021	204 kg	226 kg
2022	198 kg	218 kg

La tournée pour la collecte des ordures ménagères se déroule comme suit :

Une fois par semaine dans chaque commune de la Communauté de Communes, deux fois par semaine pour les restaurants, centre bourg, commerces, campings et maisons familiales.

Près de 1 400 bacs roulants (770l) sont répartis sur tout le territoire de la CCUR. Ils sont fournis et installés par la Communauté de Communes. Les conteneurs sont nettoyés deux fois par an par l'entreprise CSP Chablais Propreté (au printemps et à l'automne).

Depuis 2021, la CCUR propose aux communes adhérentes d'installer des conteneurs semi-enterrés ou aériens de 5 m³ en remplacement des bacs roulants destinés à la collecte des ordures ménagères. Après validation par toutes les communes sur le principe, les trois communes de l'Ain ont opté pour cette modification. Ainsi les conteneurs suivants ont été installés :

- Anglefort : 12 conteneurs semi-enterrés et 8 aériens
- Corbonod : 19 conteneurs aériens
- Seyssel Ain : 4 conteneurs semi-enterrés et 9 aériens

En 2022, 4 communes ont adhéré à ce programme. L'installation de ces conteneurs est prévue début 2023 :

- Bassy : 7 aériens
- Seyssel 74 : 38 aériens
- Challonges : 2 semi-enterrés et 7 aériens
- Usinens : 11 aériens

Le traitement des ordures ménagères est confié à SIVALOR (nouvel appellation du SIEFAGE). Ce dernier organise chaque année 1 campagne de caractérisation des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles). Cette étude d'optimisation des déchets permet d'analyser le contenu des ordures ménagères.

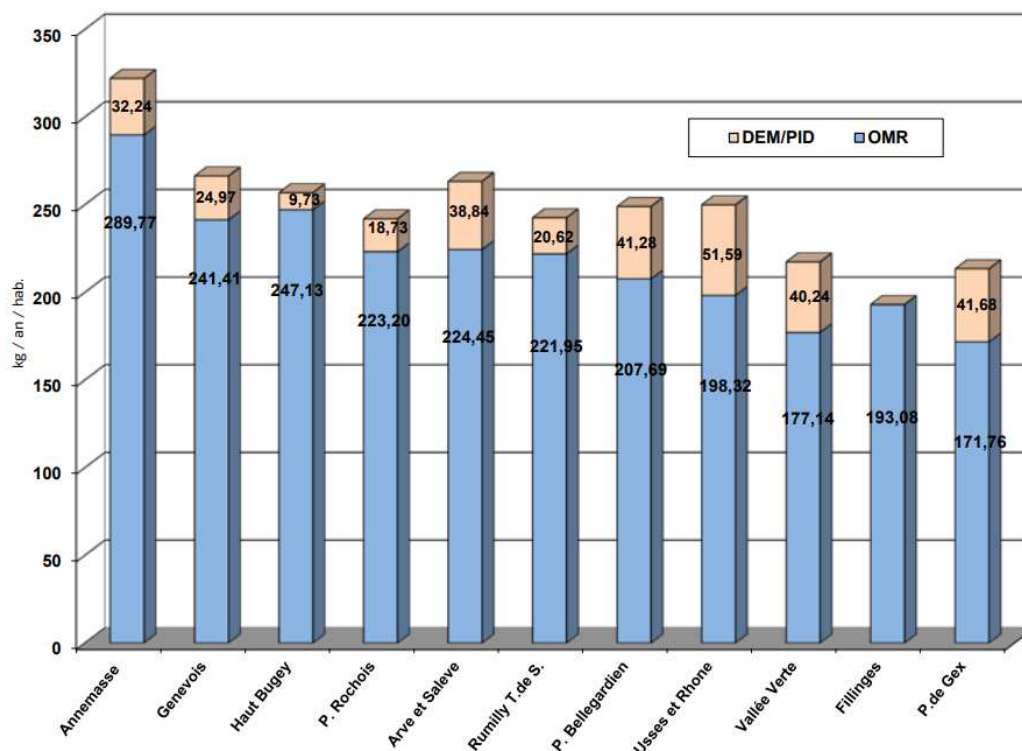
Les tableaux ci-dessous élaborés par SIVALOR représentent les tonnages valorisés des déchets de la CCUR et d'autres statistiques.

L'EXPLOITATION EN 2022

LES TONNAGES VALORISÉS

Déchets des collectivités	TOTAL 2022 (en tonne)			Rappel 2021 (en tonne)	2022/2021
	Ordures ménagères	Déchèteries	TOTAL		
ANNEMASSE AGGLO	27 474,23	3 056,65	30 530,88	30 392,40	1,00
GENEVOIS	12 389,44	1 281,49	13 670,93	13 778,09	0,99
ARVE ET SALÈVE	4 730,06	818,50	5 548,56	5 615,90	0,99
4 RIVIÈRES (FILLINGS)	358,74	0	358,74	692,52	0,52
PAYS ROCHOIS	6 603,79	554,16	7 157,95	7 954,76	0,90
VALLÉE VERTE	1 713,61	389,30	2 102,91	2 194,57	0,96
USSES ET RHÔNE	4 403,62	1 145,62	5 549,24	5 674,90	0,98
RUMILLY TERRE DE SAVOIE	7 384,87	686,03	8 070,90	8 223,38	0,98
Divers (EMMAÛS, DDE, ATMB)	91,21	106,10	197,31	369,11	0,53
Sous total PERIMETRE 74	65 149,57	8 037,85	73 187,42	74 895,63	0,98
PAYS DE GEX AGGLO	18 196,72	4 416,10	22 612,82	23 235,30	0,97
PAYS BELLEGARDIEN	4 762,60	946,64	5 709,24	5 892,92	0,97
HAUT-BUGEY AGGLO	13 382,42	526,78	13 909,20	14 705,52	0,95
Divers	0,06				
Sous total PERIMETRE 01	36 341,80	5 889,52	42 231,32	43 833,74	0,96
Sous total TERRITOIRE	101 491,37	13 927,37	115 418,74	118 729,37	0,97
STOC THONON	286,60		286,60		
SYDOM DU JURA	152,04		152,04		
SAVOIE DÉCHETS	844,26		844,26		
Sous total INTERDEPANNAGES	1 282,90	0,00	1 282,90		
TOTAL UVE SIVALOR	102 774,27	13 927,37	116 701,64	118 729,37	0,98

Déchets pris en charge par EPCI : ordures ménagères résiduelles et encombrants/ incinérables issus de déchèteries en kg par habitant en 2022



La caractérisation des Ordures Ménagères : Echantillon 2022

Les données relatives à la caractérisation des OMr sont transmises par le SIVALOR. La campagne est effectuée en partenariat avec le bureau d'études Verdictité, prestataire direct de SIVALOR.

Les résultats de la campagne précisent que les OMr de la CCUR sont principalement composées d'ordures ménagères résiduelles « vraies » (54,4 %) et de déchets compostables (20,6 %).

Les sous-catégories « films des particuliers (emballages, sacs de caisse, film alimentaire » (4.2 %) et « autres emballages plastiques » (5.2%) représentent un gisement pour l'extension des consignes de tri de 8 kg/an/hab.

Il reste également 17,4 % d'OMr pouvant être mieux triés et collectés en fibreux, non-fibreux et verre, soit 34,4 kg/an/hab. Les produits alimentaires non consommés, non déballés et les papiers souillés (essuie-tout...) représentent les principales sous-catégories présentes dans les ordures ménagères résiduelles. Ce type de déchets pourrait faire l'objet d'un traitement par compostage ainsi que d'actions de prévention.

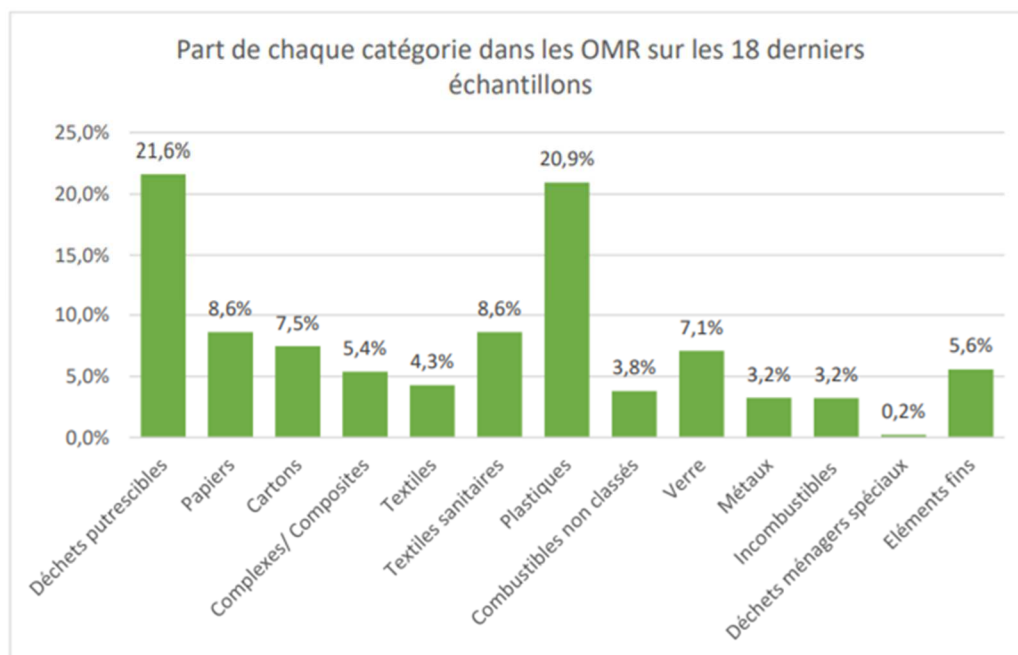
Comme l'indique le tableau ci-après, la CCUR se classe en 4ème position sur le non-fibreux avec des teneurs 2 fois supérieures à celles de la CC Pays de Gex qui est en 1ère position. Par ailleurs, elle se classe en 6ème position sur le fibreux avec des teneurs 1,2 fois supérieures à celles de la CC Pays Bellegardien. Elle se classe 4ème sur le verre avec des teneurs 1,3 supérieures à celles de la CC Pays Rochois qui est en 1ère position.

Non-fibreux		Fibreux		Verre	
Collectivité	Ratio dans les OMR (kg/an/hab)	Collectivité	Ratio dans les OMR (kg/an/hab)	Collectivité	Ratio dans les OMR (kg/an/hab)
Pays de Gex	4,22	Pays Bellegardien	14,60	Pays Rochois	5,92
Rumilly Terre de Savoie	5,37	Vallée Verte	13,06	Pays de Gex	6,01
Pays Bellegardien	6,01	Pays de Gex	8,49	Pays Bellegardien	7,51
Usses et Rhône	8,46	Pays Rochois	22,57	Usses et Rhône	7,89
Genevois	9,93	Arve et Salève	16,70	Vallée Verte	8,68
Arve et Salève	10,25	Usses et Rhône	18,05	Rumilly Terre de Savoie	10,07
Vallée Verte	11,48	Annemasse Agglomération	20,97	Haut-Bugey Agglomération	10,12
Annemasse Agglomération	11,48	Genevois	17,13	Genevois	14,62
Pays Rochois	15,52	Rumilly Terre de Savoie	19,15	Arve et Salève	15,33
Haut-Bugey Agglomération	16,46	Haut-Bugey Agglomération	29,75	Annemasse Agglomération	15,42

Tableau 41 : Classement des collectivités du SIVALOR en fonction des potentiels de tri (kg/hab/an dans les OMR – dernière campagne)

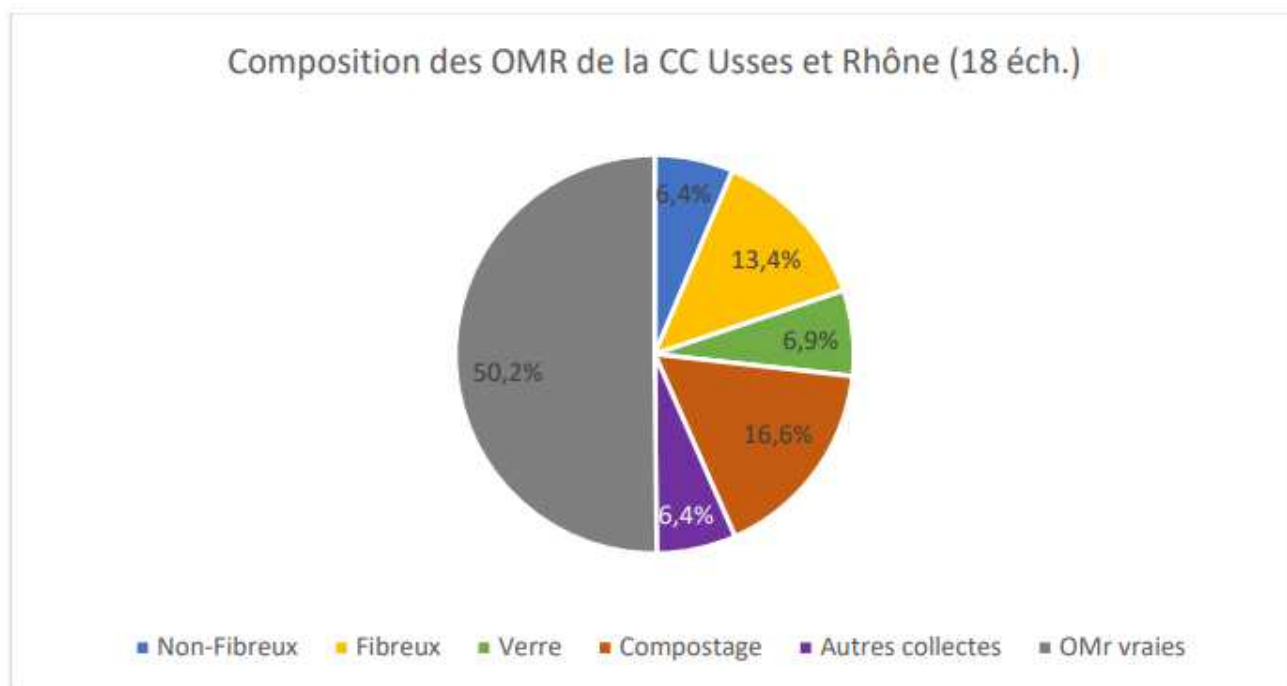
Le graphique ci-dessous illustre les résultats par catégories des caractérisations effectuées sur les échantillons de la CC Usses et Rhône sur les derniers 18 échantillons. Les OMR sont principalement composées déchets putrescibles (21,6 %), de plastiques (20,9 %), de textiles sanitaires (8,6 %) et de papier (8,6 %). La CCUR est la seule collectivité qui présente un faible écart entre le taux de déchets putrescibles et le taux de plastiques dans ses OMR.

Ce paragraphe présente les résultats pour le tri selon les 13 catégories de la grille MODECOM.



Analyse de la composition des OMR en fonction des catégories de tri

Ce paragraphe présente les résultats selon les consignes du SIVALOR (fibreux, non-fibreux, verre), et les gisements évitables dans les OMR (autres collectes séparées, déchets compostables).

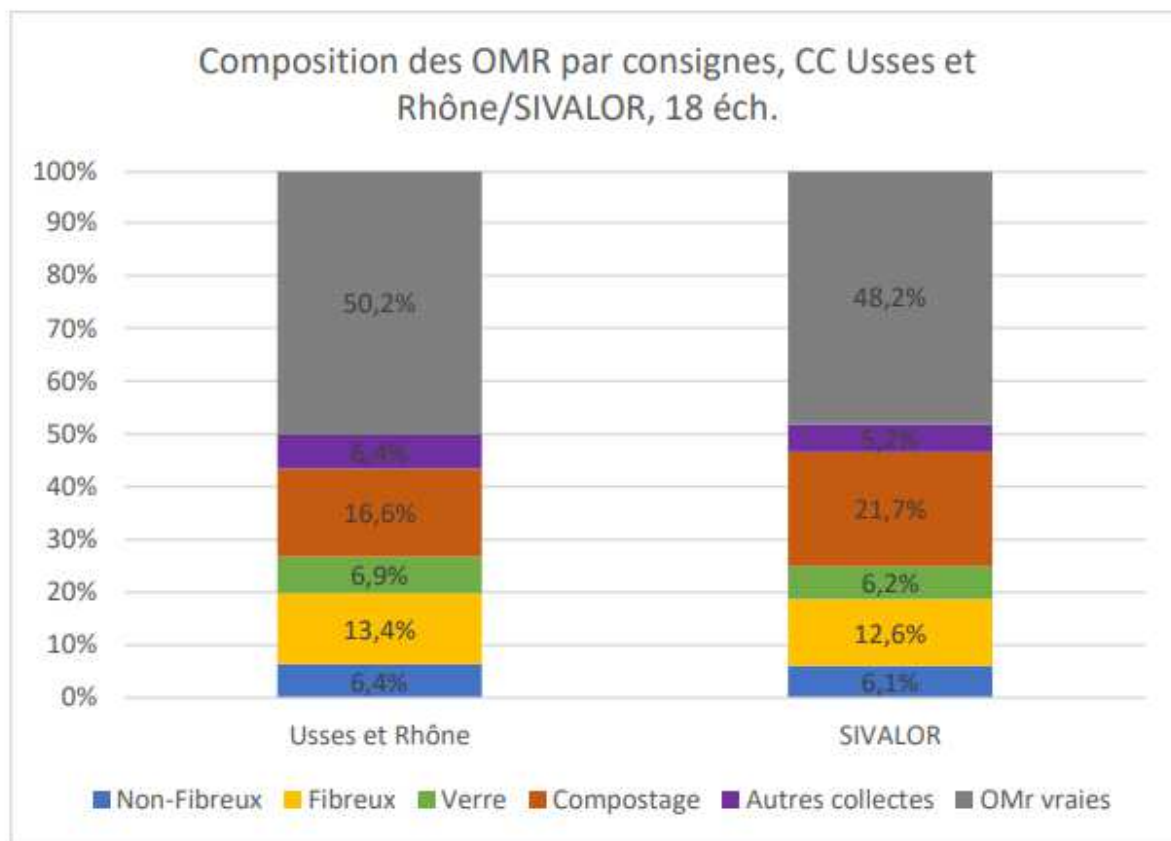


Graphique 40 : Composition des OMR de la CC Usses et Rhône selon les catégories de tri

Selon le graphique ci-dessus, sur la base des 18 derniers échantillons, il reste encore 16,6 % de matière pouvant être traitée par compostage dans les OMr. En additionnant les gisements potentiels devant être orientés vers les collectes sélectives (y compris Autres collectes), on obtient 33,2 % de matière pouvant encore être triée et valorisée, soit au total 65,8 kg par habitant par an.

En 2022 , le tonnage total d'OMr collecté est de 4403.26 tonnes avec un coût total (traitement et collecte) de 910 000 €.

49.8 % des déchets retrouvés dans les OMr sont destinés aux flux de tri sélectif et au compostage soit l'équivalent de 2192 tonnes. En triant davantage, la collectivité pourrait économiser 453 180 €.



Graphique 41: Comparaison de la composition des OMR de la CC Usse et Rhône avec les 18 derniers échantillons du SIVALOR

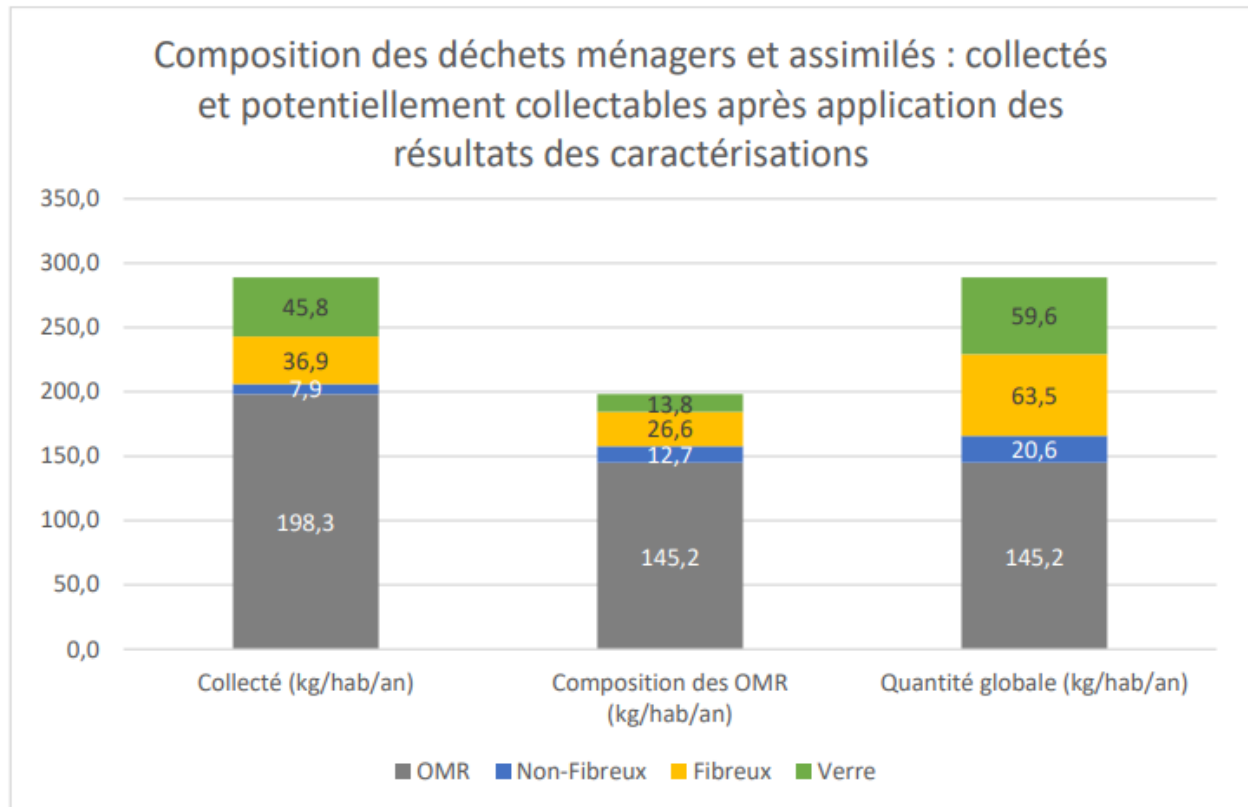
La part de « résiduels vrais » dans les OMR de la CC Usse et Rhône est supérieure (2 points) à celle du SIVALOR.

La part de tous les déchets orientables vers d'autres filières sont supérieurs à la moyenne du SIVALOR.

En revanche, **la part de déchets compostables est considérablement inférieure à celle du SIVALOR** (de plus de 5 points).

Analyse du report des gisements de tri

53,1 kg par an et par habitant peuvent encore être triés et collectés.



Les résultats des caractérisations montrent que :

- 62 % de tous les déchets qui pourraient être collectés en non-fibreux sont encore présents dans les OMR,
- 42 % de tous les déchets qui pourraient être collectés en fibreux sont encore présents dans les OMR,
- 23 % de tous les déchets qui pourraient être collectés par la collecte du verre sont encore présents dans les OMR.

Gisements pouvant être ciblés par un programme de prévention des déchets et économies financières

Gisement de prévention			
Action de prévention à la source	Sous-catégories	% des OMR 18 derniers ech.	kg/hab./an
Compostage domestique	Déchets alimentaires	9,8%	19,4
	Déchets de jardin	1,3%	2,6
Geste anti-gaspillage	Produits alimentaires non consommés	9,6%	19,0
"Stop Pub"	Imprimés publicitaires	2,5%	4,9
Limitation des impressions	Papiers bureautiques	1,6%	3,2
Collecte séparative des déchets dangereux	Déchets ménagers spéciaux	0,2%	0,4
Total		25,0%	49,5

Tableau 43 : Evaluation du gisement d'évitement pour la CC Usses et Rhône

Le gisement potentiel minimum pouvant être visé par un programme de prévention sur le territoire de la CC Usses et Rhône lors des dernières campagnes (19 derniers échantillons) représente 25,0 % des OMr. L'essentiel est constitué de restes alimentaires (9,8 % - 19,4 kg/hab/an) et de produits alimentaires non consommés (9,6 % - 19 kg/hab/an).

**Options pour plus de tri
sur le territoire de la CCUR**



A chaque bac ses déchets !!!

b. La collecte sélective par apport volontaire

La collecte sélective permet de récupérer selon le principe de « l'apport volontaire » un certain nombre de déchets. L'objectif est de permettre à nos déchets de rejoindre la bonne filière pour les transformer en nouveaux objets ou en nouvelles matières premières.

Selon le secteur, différents types de conteneurs, proches des habitations, permettent de déposer les déchets recyclables préalablement triés.

Les déchets collectés dans ces conteneurs sont transférés vers un centre de tri pour affiner la séparation des différentes matières, avant de rejoindre la filière de recyclage correspondant à chacune d'elles. Des usines spécifiques leur donnent alors une deuxième vie.

Cette collecte sélective a été conçue également dans un souci de maîtrise des coûts de gestion des déchets. Un meilleur tri permet de baisser le tonnage des ordures ménagères et par conséquent son coût.

* La collecte par conteneurs

SIVALOR met à la disposition des habitants des conteneurs à verre, à plastique/Alu et à papier/carton, pour permettre le tri sélectif. Au 01/01/2022, SIVALOR comptabilise 238 conteneurs aériens et 30 conteneurs semi-enterrés/enterrés répartis sur le territoire de la CCUR.

SIVALOR se charge de l'achat, de la pose, de l'entretien des conteneurs aériens et du traitement de ces déchets. En 2010, cet organisme avait encouragé par un système d'incitation financière, l'installation de conteneurs semi-enterrés.

30 conteneurs semi-enterrés et enterrés sont implantés sur le territoire de la CCUR :

- 3 conteneurs à Eloise en 2013
- 3 conteneurs à Franciens
- 6 conteneurs à Chêne-en-Semine (sur deux sites) en 2014
- 3 conteneurs à Vanzy en 2011

Certaines communes ont choisi d'installer à leur initiative des conteneurs pour le tri :

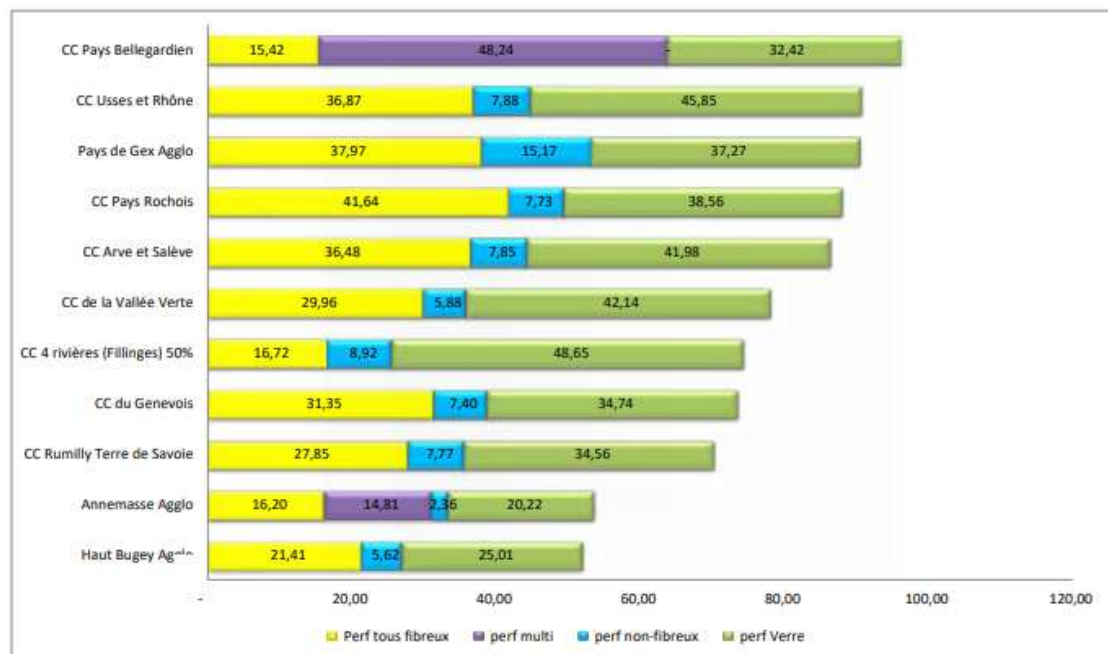
- Seyssel 74 : 6 conteneurs semi-enterrés
- Challonges : 3 conteneurs enterrés
- Seyssel Ain : 6 conteneurs semi-enterrés

En 2023, de nouvelles consignes de tri sont prévues par SIVALOR. Tous les emballages papiers, cartons, plastiques et aluminium iront dans le bac jaune. Le bac bleu disparaît.



Le graphique ci-dessous, issu du rapport d'activité du SIVALOR, illustre la performance de collecte par EPCI.

Performance de collecte des 4 flux en kg/ hab par EPCI en 2022



Les prestataires du SIVALOR pour le tri sélectif

LES COLLECTEURS

Prestataires de service qui procèdent :

- à la collecte des points d'apport volontaire,
- au transfert jusqu'à un centre de tri (sauf pour le verre).



Accélérateurs de valorisation !

sivalor

LES CENTRES DE TRI ET DE CONDITIONNEMENT

Prestataires de service qui procèdent :

- à l'organisation de ce tri (sauf pour le verre) et aux livraisons de matériaux dans les usines de recyclage.



Non fibreux

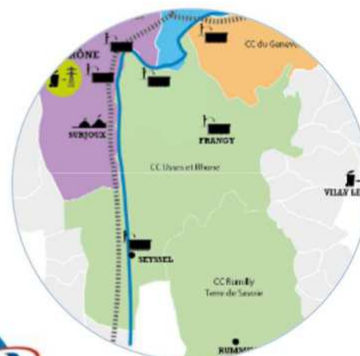
Fibreux



Verre



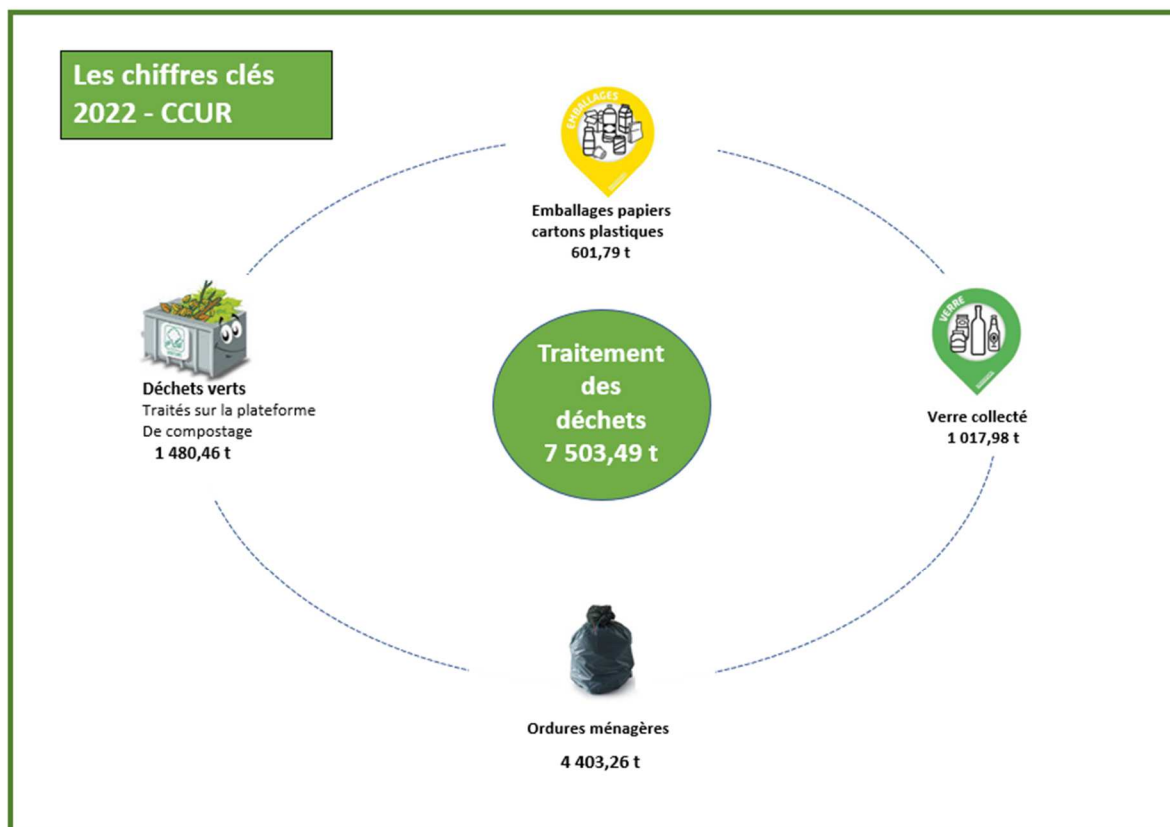
Apport via plateforme de
Chazey Bons



Accélérateur de valorisation !

sivalor

Le schéma ci-dessous représente une vue d'ensemble des chiffres de la CCUR en matière de déchets.



* Les déchetteries

La CCUR met à disposition des habitants 3 déchetteries intercommunales situées sur les sites de Frangy, St Germain/Rhône et Seyssel 74. Elles sont ouvertes à l'ensemble de la population de la Communauté de Communes.

La nouvelle déchetterie de Frangy a ouvert ses portes au public le 30 août 2021. Treize bennes sont à la disposition des usagers pour déposer leurs déchets. Depuis mi-septembre la déchetterie accueille également les déchets de la chasse. Une chambre froide spécifique a été mis à la disposition des chasseurs.

Les horaires sont les suivants pour 2022 :

Déchetterie de Frangy

	Eté (1)	Hiver (2)
Lundi	14h -18h	14h -17h30
Mardi	9h – 12h	9h – 12h
Mercredi	14h -18h	9h - 12h 14h -17h30
Jeudi	9h – 12h	9h – 12h
Vendredi	9h – 12h 14h -18h	9h – 12h 14h -17h30
Samedi	9h -12h 14h -18h	9h -12h 14h -17h30

Déchetterie de St Germain/Rhône

	Eté (3)	Hiver (4)
Mercredi	8h30-12h 13h30-16h30	8h30-12h 13h30-16h30
Vendredi	8h30-12h	8h30-12h
Samedi	8h30-12h 13h30-16h30	8h30-12h

Déchetterie de Seyssel

	Eté (1)	Hiver (2)
Lundi	9h-12h	9h-12h 13h30-16h30
Mardi	9h-12h	9h-12h
Mercredi	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h
Jeudi	9h-13h 14h-18h	9h-17h30
Vendredi	14h-17h	14h-17h
Samedi	8h30-12h30 13h30-17h15	8h30-12h30 13h30-17h15

- (1) Eté : du dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre
- (2) Hiver : du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars
- (3) Eté : du 2 mai au 30 septembre
- (4) Hiver : du 1^{er} octobre au 30 avril

Toutes les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés. Par ailleurs en dehors de ces heures d'ouverture.

Chaque site de déchetterie est placé sous la surveillance de deux agents de la Communauté de Communes.

Les prestataires de service sur le territoire de la Communauté de Communes sont :

EXCOFFIER : encombrants, plastiques, gravats, bois, batterie, tôle, ferraille et déchets toxiques. Un nouveau marché a été signé le 01/04/2019 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois pour la collecte et le transport des déchets issus des déchetteries.

SME : collecte des gravats, encombrants et déchets verts sur la déchetterie de Seyssel.

SIVALOR : il confie à des prestataires le transport de la collecte du verre, du papier/carton et du plastique/alu ; il se charge du traitement, de l'élimination et de leur valorisation.

Les déchets encombrants :

A la déchetterie, des conteneurs sont mis à disposition pour la collecte des habitants. Certaines communes organisent ponctuellement des collectes dans les villages notamment auprès des personnes âgées. La Communauté de Communes, après mise en concurrence a confié à l'entreprise Excoffier l'enlèvement des bennes ; le traitement relève de SIVALOR.

Benne eco-mobilier :

Afin de désencombrer et d'améliorer le recyclage, une benne eco-mobilier a été mise en place en mai 2016 à la déchetterie de St Germain-sur-Rhône. Ainsi, tous les déchets d'ameublement (chaises, literies, mobiliers de jardins...) sont collectés pour être recyclés et valorisés. Par ailleurs, cela permet de réduire le tonnage de la benne des encombrants et les collectes.

519.24 tonnes collectées en 2022 soit **9 620.76 € de soutien financier** pour le 1^{er} semestre **versé à la CCUR**.

Le montant du 2^{ème} semestre est communiqué au mois de juillet de l'année en cours.

La mise en place de bennes eco-mobilier sur les déchetteries de Seyssel (en 2020) et Frangy (en 2021) a permis d'augmenter le volume de collecte des déchets dits « Eco-maison ». La collectivité a pu faire ainsi des économies sur la rotation des bennes encombrants. Le soutien financier devrait être d'autant plus conséquent.

La fourniture de composteurs individuels :

Cette année, la CCUR a distribué un guide Eco-citoyen à chaque foyer de son territoire. Cette initiative a boosté la vente de composteurs. Ainsi, le service environnement a vendu 382 composteurs en 2022, une hausse conséquente par rapport à 2021 (82 composteurs). En compostant davantage, les particuliers participeront à la réduction du tonnage des ordures ménagères. Une belle économie en perspective pour les années à venir.

c. Les déchets D3E

Il s'agit d'une collecte sélective, organisée sur les 3 déchetteries, confiée à un éco-organisme (OCAD3E) par convention, laquelle a été renouvelée début 2017 suite à la fusion des 3 communautés de communes. Elle permet le tri des appareils électroménagers grands froids (GEM Froid), appareils électroménagers hors-froids (GEM Hors-Froid), petits appareils ménagers (PAM) et des écrans. Ce système permet d'enregistrer le versement d'une prime incitative au tri (versée trimestriellement en fonction du volume collecté). En **2022, 272 tonnes** de déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ont été collectées.

On constate une baisse par rapport à 2021 (284 t) qui se reporte donc sur le montant du soutien technique : **19 785 €** versé à la collectivité pour l'année 2022 (20 321 € en 2021).



Tonnage des DEEE en (tonnes) par déchetterie

Déchetterie St Germain/Rhône

	2020	2021	2022
Ecrans	4.47	3.01	2.15
GEM (Gros Electro Ménagers) Froid	9.79	12.48	9.84
GEM (Gros ElectroMénagers) Hors Froid	23.56	21.22	16.89
PAM (Petits Appareils Electroménagers)	22.30	18.81	18.99
TOTAL DEEE	60.13	55.52	47.88

Déchetterie de Frangy

	2020	2021	2022
Ecrans	7.07	7.59	7.99
GEM (Gros Electro Ménagers) Froid	16.45	19.58	23.90
GEM (Gros ElectroMénagers) Hors Froid	29.14	35.89	46.67
PAM (Petits Appareils Electroménagers)	21.56	32.65	40.65
TOTAL DEEE	74.24	95.71	119.22

Déchetterie Seyssel

	2020	2021	2022
Ecrans	7.95	10.16	7.29
GEM (Gros Electro Ménagers) Froid	19.78	24.78	24.46
GEM (Gros ElectroMénagers) Hors Froid	40.82	51.81	36.36
PAM (Petits Appareils Electroménagers)	38.96	45.15	36.40
TOTAL DEEE	107.52	131.90	104.51

Les tonnages de la collecte des DEEE ont augmenté sur la déchetterie de Frangy. Le nouveau site semble porter ses fruits. Ceux de Seyssel et St Germain ont quant à eux baissé.

Pour rappel, après la collecte en déchetterie, les DEEE sont confiés à Ecosystem pour être acheminés ensuite dans les centres de tri suivants :

Les DEEE ménagers que vous confiez à ecosystem sont acheminés vers :



Gros électroménager hors froid chez :
PURFER (69)



Gros électroménager froid chez :
TERECOVAL (73)



Petits appareils en mélange chez :
DEMAIN (39)
SUEZ RV DEEE (69)



Écrans chez :
SIBUET (38)



Écrans plats chez :
SIBUET (38)



Lampes chez :
LUMIVER (59)
INDAVER (BE)
ARTEMISE (10)
TREE (IT)

ecosystem
recycler c'est protéger

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE (74) 12

Les résultats de la collecte DEEE et le bilan matières sont présentés en annexes 1 et 2.

c. Les autres collectes sélectives

* Les lampes

Pour les déchetteries de St Germain/Rhône et Seyssel et Frangy, une convention a été signée avec "OCAD3E - Recylum" (mise à disposition de conteneurs et enlèvement gratuit) - Cette convention a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2026.

Collecte 2022 en kg	Frangy	Seyssel	St Germain/Rhône
Lampes	159	148	152
Tubes	283	312	124

Nb : le bac fourni étant de grande capacité, la collecte n'est pas régulière.

* Les piles

Pour la déchetterie de St Germain : convention avec "SCRELEC" signée en 2009 et reconduite suite à la fusion.

Collecte 2022 : 610 kg

Suite à divers problèmes de collecte, le contrat avec SCRELEC a été résilié au 31/12/22. Le nouveau prestataire pour 2023 est COREPILE VOLTA.

Pour la déchetterie de Frangy et Seyssel : convention signée avec l'entreprise COREPILE VOLTA

Collecte 2022 : 2132 kg Frangy - 1183 kg Seyssel

* Les déchets médicaux

Pour information, la collecte des déchets médicaux a été stoppée en mars 2022 pour des raisons d'hygiène et de sécurité des agents.

* **Les textiles** : convention avec TRI VALLEES SARL SCOP signée depuis 2011 (délibération n°77/11 du 20/12/2011).

Tonnages collectés en 2022 : **48 669 kg**

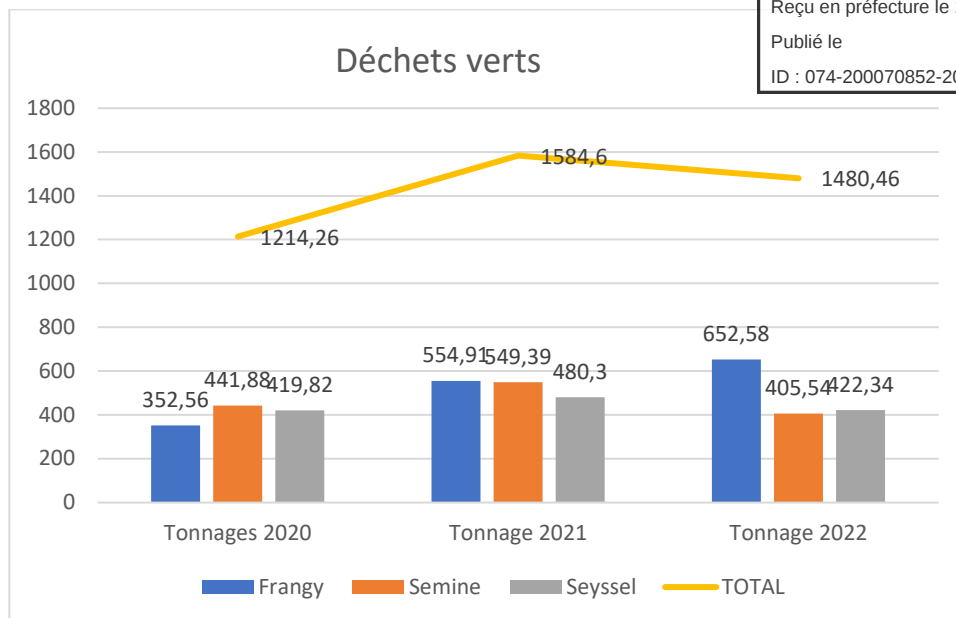
Suite aux bilans fournis par TRI VALLEES on peut constater une baisse par rapport à 2021 (56 535 kg).

En octobre 2015, La CC Semine et la CCVU ont signé une convention avec la FIBRE SAVOYARDE autre société habilitée à la collecte mais hors déchetterie. Les containers de collecte ont été mis en place en 2016 sur les communes de Chêne-en-Semine, Clarafond-Arcine et Eloise, Frangy cimetière et Minzier.

21 098 kg ont été collectés en 2022 (tonnage en hausse par rapport à 2021 : 18 380 kg)

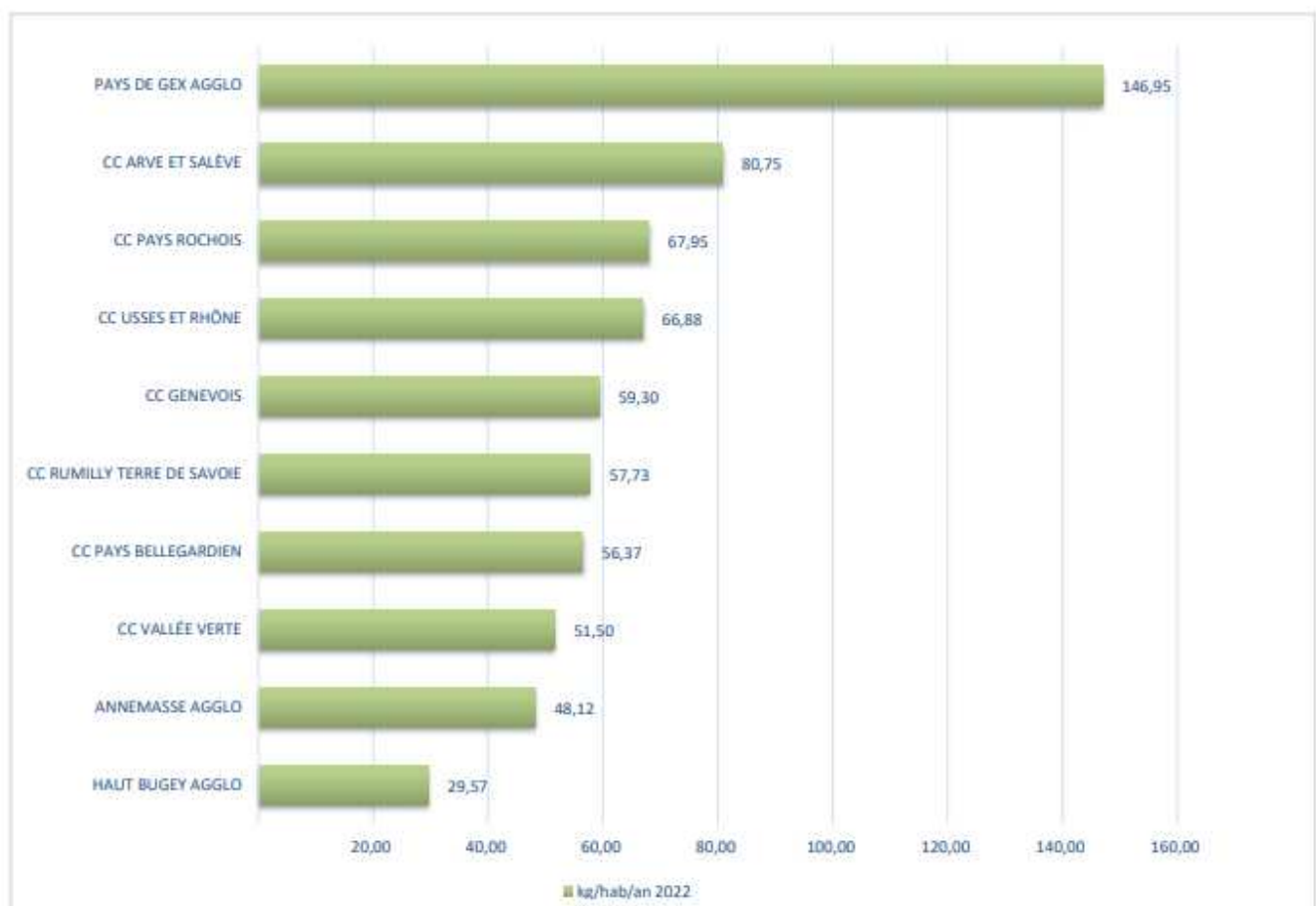
* **Les radiographies** : le 22/11/2018, la CCUR a signé une convention avec Rhône-Alpes Argent pour la collecte gratuite des radiographies, une économie pour la CCUR. **En 2022, 75 kg** ont été collectés (une importante baisse par rapport à 2021 (250 kg).

* **Les déchets verts** : ils sont déposés sur une plateforme spécifique à Saint-Germain et Frangy et dans deux bennes à quai pour Seyssel. Ensuite, ils sont collectés et traités par SIVALOR via le site de compostage VALTERRA situé sur la commune de Surjoux dans l'Ain. **En 2022, 1 480.46 tonnes de déchets verts** ont été collectés sur le territoire de la CCUR. On constate une baisse par rapport à 2021 (1 584.60 tonnes).



Le graphique ci-dessous, issu du rapport d'activités 2022 du SIDEFAGE, illustre la performance de collecte en matière de déchets verts en kg/habitant par EPCI. La CCUR se trouve en 4^{ème} position (en 2021, la CCUR était en 5^{ème} position).

Performance de collecte des déchets verts en kg/hab par EPCI en 2022



Ratio kg/an/habitant
Déchets verts CCUR



2021
71,67 kg/hab



2022
66,88 kg/hab



2. Le Traitement

a. L'incinération des ordures ménagères

Les ordures ménagères collectées par les entreprises EXCOFFIER ET SME sont ensuite acheminées vers le centre de traitement du SIVALOR à Valserhône (01).

Cout incinération 2022 : 108 €HT/T (TGAP et taxe communale incluses)

b. Le traitement des autres déchets

Par SIVALOR

Papier-carton et plastique-alu sont dirigés vers les centres de tri, puis vers les usines de recyclage. Quant au verre, il est acheminé directement vers les verriers, le tri entre le verre blanc et verre de couleur se faisant directement dans l'usine de recyclage grâce à des machines très sophistiquées. Le traitement des déchets verts est aussi confié au SIVALOR.

Le carton brun d'emballage est collecté dans les déchetteries par le SIFAGE

Tonnage cartons 2022 : 391.86 tonnes (Frangy : 138,06 t – Seyssel : 167,2 t – St Germain/Rhône : 86,6 t)

Valorisation énergétique du SIVALOR :

Le SIVALOR valorise par recyclage les différentes matières. En outre, grâce à l'incinération des OM, il produit de l'électricité qui est revendue sur le réseau ERDF.

Par Excoffier

L'entreprise se charge du traitement des déchets issus de la déchetterie et remet à la collectivité des bons de traitement attestant de la filière retenue.

Tonnage des déchets collectés et traités par l'entreprise EXCOFFIER - SME

DÉCHETS	FRANGY		SAINT-GERMAIN-SUR-RHÔNE		SEYSSEL	
	TONNAGES	ROTATIONS	TONNAGES	ROTATIONS	TONNAGES	ROTATIONS
AÉROSOLS	0.501	7	0.175	13	0.563	7
LIQUIDES INCINÉRABLES	3.584	15	-	-	1.927	15
BASES - ACIDES	0.08	3	0.03	1	0.25	24
PHYTOSANITAIRES	0.776	34	0.166	8	0.17	7
PRODUITS DE LABORATOIRE	1.284	44	4.496	16	0.020	1
SOLVANTS NON CHLORÉS	0.276	1	0.012	1		1 à vide
COMBURANT	0.010	1	-	-	0.131	6
BOIS	438.58	90	211.68	52	585.38	131
ENCOMBRANTS INCINÉRÉS	515.82	110	217.28	63	423.74	108
DÉCHETS VERTS	652.58	115	415.88	67	422.34	90
FERRAILLE	160.24	35	95.12	23	181.48	43
GRAVATS	469.34	58	231.02	27	427.68	43
HUILE VÉGÉTALE	-	2	-	-	0.98	2 dont 1 à vide
HUILE MINÉRALE USAGÉE	8.04	14	4.07	5	8.72	12
PEINTURES	13.768	51	4.052	20	13.44	37
PLÂTRE	77.88	14	32.92	7	68.42	26
BATTERIES	5.219	10	1.531	3	3.936	5
DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS ENFOUISSABLES	165.46	44	14.56	4		
PNEUMATIQUES AVEC JANTES	7.18	4	-	-	13.60	7
TOTAL	2520.158	604	1 232.992	310	2 152.77	609

3. Constats et orientations

Nettoyage

Les agents veillent au respect de la propreté des lieux, au bon aménagement du site.

Le nettoyage des containers OM s'effectue désormais deux fois par an par l'entreprise CSP Chablais Propreté.

De même, le SIVALOR a repris à son compte le nettoyage des conteneurs semi-enterrés installés par la collectivité, laquelle est chargée de l'entretien (le rapport annuel est transmis par le SIVALOR à la collectivité).

Dépôts sauvages

Sur le territoire de la CCUR, il est constaté une prolifération anarchique des dépôts illégaux de déchets.

Cela constitue une nuisance pour l'environnement et porte atteinte à l'harmonie et à la qualité des espaces naturels. Un dépôt illégal est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Cela comprend également les dépôts de déchets (non OM) devant les points d'apport volontaire. Ces dépôts représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives. Les dépôts de déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 (Les articles R.632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1500 € les dépôts illégaux de déchets), mais ils font toujours partie de notre paysage bien que la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

De plus, il est à noter que ces dépôts sauvages représentent également une charge à la fois technique et financière pour les collectivités (principalement les communes) se trouvant dans l'obligation de procéder à l'élimination de ces déchets présents illégalement sur la voie publique.

4. Aspects financiers

En 2022, le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été maintenu à 10.06%.

LAVAGE DES CONTENEURS PAR L'ENTREPRISE CSP- 2022

PRESTATAIRE	MOIS	QUANTITE	PRIX TTC
CSP CHABLAIS PROPLETE	Mai et Septembre	1 516	38700

Eléments budgétaires Service Environnement 2022

Dépenses Fonctionnement	2022
1641 - Emprunts en euros interet (dech seyssel)	36309
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	6100
2184 - Mobilier colinov	-
6068 - Autres matières et fournitures	10 340,00
611 - Contrats de prestations de services collecte déchetterie 3 sites	393 000
611 - Contrats de prestations de services Traitement SİDEFAGE 3 sites	318 000
611 - Contrats de prestations de services collecte OM	384 000
611 - Contrats de prestations de services SİDEFAGE Incinération OM	465 000
611- Contrat collecte cartons	
611- Collecte tri selectif	
611- Contrat prestation service (lavage)	36 750,00
611- Collecte déchets de step	14420,00
611- Incineration collecte step	20 700,00
611- PCAET (diag territoire)	-
611 - Cotisation Sıdefage	96 924,00
615221 - Entretien et réparations bâtiments	2 200,00
6217- Mise à dispositon du personnel commune	2 500,00
6411 - Indemnité élus	10 000,00
6411 - Personnel titulaire	303 347,00
TOTAL	2 099 590,00

Recettes Fonctionnement	2022
7013 - Vente de produits résiduels (batterie / ferrailles/ DEEE)	91 335
7018 - Autres ventes de produits finis composteurs	7 600,00
7478- Reversement électricité SIVALOR	
7331- TEOM CCUR (taux 10,06% 2020)	2225000,00
TOTAL	2 323 935,00

DEPENSES investissement	
Projet conteneur 5 m 3 OM	122500
Conteneur tri sélectif	0
Conteneurs carton	
Emprunts déchetterie Seyssel	25000
Projet déchetterie Frangy	0 (soldé en 2021)
Total	147568
RECETTES investissement	
	2022
Reversement commune CSE OM	0
Reversement commune CSE TRI seyssel 01 2021)	0
Virement entre section	276290,00
Subvention Etat	101010,00
Subvention CD 74	276789,00
Total	654 089

Pour l'année 2022, l'ensemble des dépenses de fonctionnement du service représente un montant total de 2 099 590 €

Les recettes du service TEOM et revente matériaux représentent : 2 323 935 €

À ce titre, nous observons un excédent de fonctionnement de 224 345 € pour l'année 2022.

Pour précision, et comme détaillé dans le tableau financier ci-dessus, l'excédent de fonctionnement permet un investissement constant au sein du service environnement.

De plus, dans le but d'optimiser les tournées de collecte OM, la CCUR a fait le choix d'installer des conteneurs OMr 5m³ en point d'apport volontaire (PAV) en remplacement des bacs à roulettes traditionnels.

Cette installation a démarré en 2021 avec la pose de 50 nouveaux conteneurs 5 m3, le déploiement sur tout le territoire est prévu sur 5 ans à raison d'une cinquantaine de conteneurs / an.

5. Annexes

LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2022

272,9
tonnes de DEEE
ménagers collectés



-3,9%
par rapport
à la collecte 2021

dont

1,3
tonnes de lampes
collectées



+59,3%
par rapport
à la collecte 2021

Soit l'équivalent de :



Annexe 2 : Valorisation des DEEE

Les DEEE collectés dans les déchetteries sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Le schéma ci-dessous représente les résultats de leur valorisation ainsi que la correspondance en termes de matières obtenues.

VOTRE BILAN 2022

Votre contribution à la collecte en 2022

Votre 1^{ère} collecte date du : 21/04/2008

	2021 (tonnes)	2022 (tonnes)	Progression des flux 2021/2022	Nombre d'objets 2022
GEM HF	108,9	99,9	-8,3%	1 891
GEM F	56,8	58,2	+2,4%	1 101
ÉCRANS	20,8	17,4	-15,9%	1 268
PAM	96,6	96,0	-0,6%	51 218
LAMPES	0,8	1,3	+59,3%	14 756
TOTAL	284,0	272,9	-3,9%	70 234



Vous avez collecté
en 2022



55 478
appareils



14 756
lampes

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail <https://portail.ecosystem.eco.fr/login> rubrique "Indicateurs".

Votre performance de collecte d'appareils 2022

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : 19 444

Votre performance est basée uniquement sur la collecte réalisée sur les points d'enlèvement de votre collectivité.

Performance filière en (kg/hab/an)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	9,4	2,2	11,9	23,5
Votre région affiche une performance de :	7,5	1,9	2,9	12,2
Au niveau national, la performance est de :	6,4	1,9	3,7	12,0

* Calcul sur la base du recensement INSEE 2019 (valable au 1^{er} janvier 2020).

** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'aggrégation de certains distributeurs avec des entreprises régionales.

*** DSI et autres canaux.

(1) Tonnage de l'année 2022/population contractuelle OCAD3E. (tient compte des éventuels changements de population en période temporelle).

La performance⁽¹⁾
de votre collectivité est :

14,0 kg
d'appareils/
hab/an

0,8
lampes/
hab/an

Performances nationales des collectivités territoriales desservies par ecosystem

Les performances nationales sont basées uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Milieu	Performance 2021	Performance 2022
Rural (< 70 hab/km ²)	11,05 kg/ha/an	10,26 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	7,71 kg/ha/an	7,11 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	3,05 kg/ha/an	2,77 kg/ha/an



Votre
collectivité
fait partie
du milieu :
semi-urbain

Annexe 3 : Bilan financier DEEE

VOTRE BILAN 2022

Tableau récapitulatif des soutiens versés à votre collectivité

Les différents barèmes de soutiens financiers dédiés aux collectivités territoriales sont définis dans le cadre de la convention OCAD3E. En **2022**, les soutiens versés par **ecosystem** aux collectivités territoriales représentent **33 906 841 millions d'euros** (soutiens fixes, variables, sûreté du gisement et communication). Ils ne comprennent pas la prise en charge des coûts opérationnels. Les soutiens fixes et variables sont liés aux forages collectés.

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication*
2021	5 520 €	12 457 €	2 344 €	20 321 €	600 €
2022	5 760 €	12 346 €	1 679 €	19 785 €	-
Évolution 2021/2022	+4,3%	-0,9%	-28,4%	-2,6%	-

* Appareils DEEE et lampes

Nouveautés convention 2022

Le 1er juillet 2022 marque l'entrée en vigueur du nouveau contrat unique. Quelles sont les principales évolutions ?

- Augmentation du montant des soutiens de financier de 18% ;
- Réemploi : création d'un article 8 dans la convention qui définit les conditions d'éligibilité et de versement des soutiens pour les zones de réemploi ;

- Nouvelle annexe 5 sur les modalités d'enlèvement des DEEE par l'éco-organisme référent + nouvelle annexe 8 procédure de gestion des catastrophes naturelles ou accidentelles ;

- Sécurisation du gisement : nouveau soutien à l'installation d'un système de vidéo surveillance par la mise en oeuvre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt.

- Consultez votre [contact régional](#) pour en savoir plus.

Programme de sensibilisation de vos équipes

ecosystem lance **eeeasy**, notre programme d'information clé en main pour sensibiliser les équipes aux enjeux de la 2ème vie des équipements électriques et électroniques, et leur donner des pistes d'actions concrètes pour allonger leur durée d'usage ou les recycler.

Pour en savoir plus, contactez votre [contact communication](#) : Laura Chech / lcdech@ecosystem.eco / 07 60 96 49 47

